



#### AMI

**Pour comprendre les besoins du territoire et des acteurs de la santé,  
pour déterminer les meilleurs dispositifs d'accompagnement possibles,  
la Région Normandie lance un Appel à Manifestation d'Intérêt « e-Santé Normandie ».  
Les solutions numériques pour la santé en Normandie.**

**Les réponses sont attendues entre le 27 mars et le 25 mai 2018.**

### **I La santé : une ambition régionale**

Le 3 avril 2017, la Région Normandie a approuvé une stratégie régionale en matière de santé : « la Région investit dans la santé des Normands 2017-2021 ». Il s'agit de présenter comment l'ensemble des politiques régionales peuvent être mobilisées au profit d'une stratégie volontariste en matière de santé qui vise à :

- améliorer l'état de santé des habitants ;
- faciliter l'accès aux soins en réduisant les inégalités sur le territoire ;
- développer l'éducation à la santé et la prévention en coordination avec les acteurs ;
- expérimenter et innover en favorisant la formation, la recherche et l'innovation, les outils numériques et la construction d'une filière économique autour de la santé ;
- agir en partenariat avec les acteurs de la santé.

### **II Le contexte**

La stratégie régionale en matière de santé pointe certaines particularités du territoire :

- vieillissement accéléré de la population,
- surmortalité, mortalité prématurée supérieure à la moyenne nationale,
- mortalité par maladies associées à la consommation d'alcool et par suicide,
- nombre de professionnels installés (professions médicales et paramédicales) non propice à l'accès aux soins,
- départ en retraite de 20% des médecins libéraux (généralistes et spécialistes) d'ici 2020 et forte désertification médicale sur certaines zones (264 médecins généralistes pour 100 000 habitants dans la Manche et l'Orne, situation équivalente dans l'Eure, la moyenne nationale est de 306,7),
- croissance du taux de résidents seniors,
- des activités économiques et urbaines qui impactent l'environnement : risques liés à l'agriculture, extension des aires urbaines qui accroît les risques liés notamment aux trajets domicile travail, transport des marchandises et des personnes assuré majoritairement par le mode routier, pollution de l'air.

Dans ce contexte régional, il convient de favoriser et d'améliorer le développement de pratiques médicales innovantes s'appuyant sur de nouveaux usages numériques tels que la transmission d'informations médicales, le partage de compétences et la mise en réseau des acteurs, de développer les services numériques en matière de santé, de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la pérennité des dynamiques et des projets. Les résultats recherchés visent à optimiser l'offre de santé, renforcer l'autonomie des publics fragiles ou dépendants et améliorer la qualité et l'efficacité des soins.

### **III Les orientations retenues par la stratégie santé de la Région**

La stratégie régionale en matière de santé mobilise les efforts sur trois axes :

- observer pour mieux connaître : la connaissance est un outil nécessaire aux professionnels pour identifier les problématiques et aux citoyens pour développer une sensibilisation et une éducation à la santé ;
- créer un contexte favorable pour le bien vivre en Normandie : par la prévention, l'action sur l'environnement, la formation et l'amélioration de l'accès aux soins et de l'offre de soins, par une meilleure coordination des acteurs et l'utilisation de la E-santé ;
- investir sur le secteur de la santé : la santé est considérée comme un levier et donne une lisibilité pour l'économie normande (recherche et innovation, structuration d'une filière santé).

#### **IV Des outils numériques : un facteur clé d'amélioration et de performance**

La stratégie nationale retenue pour la période 2018-2022 par décret en date du 29 décembre 2017 fixe comme objectif de lutter contre l'ensemble des inégalités sociales et territoriales de santé. Elle identifie quatre axes complémentaires à cet objectif :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux,
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé,
- innover pour transformer le système de santé en réaffirmant la place des usagers.

Le numérique est conforté dans cette stratégie comme un facteur clé d'amélioration du système de santé. En effet, les outils numériques interviennent aujourd'hui aussi bien dans le cadre de la prévention que de l'offre de soins. L'utilisation du numérique pour les personnes en situation de handicap ou fragilisées peut également permettre la mise en place d'adaptations et est considéré comme un outil de compensation du handicap.

Les objectifs attendus du développement des nouvelles technologies sont :

- améliorer l'accessibilité de tous à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones enclavées ou sous-denses en matière de professionnels de santé,
- améliorer la coordination entre les professionnels et les structures de soins ambulatoires, hospitaliers et médico-sociaux et les professionnels des services à la personne,
- améliorer le parcours de soins, de vie et de santé des personnes.

Cette évolution dépend de la qualité de la couverture numérique du territoire, c'est la raison pour laquelle la Région continue de veiller au raccordement de tous les territoires en accélérant le déploiement du Très Haut Débit.

#### **V Objectifs de l'AMI**

Les objectifs de cet AMI sont de :

- susciter des dynamiques territoriales ;
- faire émerger des projets innovants numériques en faveur de la santé et des populations fragilisées ;
- recenser les besoins du territoire en matière d'outils numériques en cohérence avec les objectifs de la stratégie de santé nationale déclinée au plan régional ;
- recenser les besoins des acteurs en matière de santé ;
- sélectionner les projets thématiques stratégiques majeurs pour la Région et susciter les réflexions préalables à la construction d'un appel à projets dédié aux projets de santé numérique en cohérence avec les besoins du territoire, qui sera lancé à l'automne 2018.

#### **VI Qui peut répondre à l'AMI ?**

Tous les acteurs porteurs de solutions numériques pour la santé peuvent répondre à l'AMI dès lors que leur projet répond aux objectifs de ce dernier.

L'appel à projets « e-santé » sera ensuite ouvert aux bénéficiaires fléchés par les Fonds FEDER.

#### **VII Quels types de projets ?**

1 Périmètre :

Des projets innovants<sup>1</sup> au sens d'innovation de produit, de service, d'usage, technologique, sociale...permettant entre autres :

- le développement de pratiques médicales à distance permettant la délivrance de soins dans les zones où les ressources ou l'expertise en soins de santé font défaut, il s'agit de doter le territoire d'outils dédiés à l'exercice de la télémédecine se déclinant selon le décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010, sous la forme de téléconsultations, téléexpertises, télésurveillance médicale, téléassistance médicale,
- l'amélioration de la prise en charge des patients sur l'ensemble du territoire normand,

---

<sup>1</sup> L'innovation étant analysée au sens de bpifrance Innovation Nouvelle Génération  
<http://www.bpifrance.fr/content/download/8622/109328/version/1/file/Guide%20Innovation%20Nouvelle%20G%C3%A9n%C3%A9ration.pdf>

## ANNEXE 1

- le renforcement et l'amélioration de la communication et de la coordination des soins et des services d'aides à domicile sur le territoire normand par la mise en place d'outils innovants,
- l'innovation organisationnelle par l'intégration d'outils numériques déjà existants.

### 2 Typologie des projets

Sont attendus, à titre d'exemples :

- des développements de nouveaux services ou de produits innovants,
- des développements d'applicatifs numériques,
- des développements de dispositifs médicaux intégrant des objets connectés,
- des accompagnements à l'usage d'outils numériques (outils dédiés à la formation, au coaching,...) dédiés à la santé,
- des expérimentations de services numériques, de services dématérialisés,
- des projets dédiés à la coopération, la mutualisation et la centralisation d'offres de services.

Les projets portant des dépenses d'investissement matériel seront privilégiés.

La durée de réalisation opérationnelle du projet envisagé ne pourra être supérieure à 36 mois.

Les projets présentés devront revêtir un caractère d'envergure régionale.

La mise en œuvre opérationnelle des projets se situe sur le territoire de la Normandie.

L'AMI ne vise pas à recenser des projets immobiliers.

NB : Une attention particulière sera portée aux projets qui respecteront les principes lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles notamment de santé comme définit par la loi informatique et libertés et le futur règlement européen « RGPD ».

### VIII Ingénierie financière

En fonction des critères d'éligibilité propres à la mise en œuvre des fonds régionaux ou des Fonds Européens Structurels et d'Investissement, les projets pourront être orientés vers le type d'accompagnement ou de financement le plus adapté. En particulier, une sélection de projets, pourra concourir à un appel à projet dédié à la santé numérique qui sera notamment financé sur des fonds européens.

Il est précisé toutefois que la réponse à l'AMI n'engendre pas un accompagnement financier.

### IX Comment répondre à l'AMI ?

Le dossier de présentation des projets comprend :

- une description du porteur,
- une description du partenariat le cas échéant,
- une présentation du projet,
- un calendrier de réalisation prévisionnelle,
- la description de son caractère innovant établi selon les critères de la BPI1,
- un budget prévisionnel de l'opération (dépenses-recettes).

Le dossier de réponse doit être retourné au plus tard le 25 mai 2018 au Conseil Régional sur le portail : <https://subventions.normandie.fr> (choisir la thématique « NUMERIQUE »)

### X Accompagnement à chaque étape du processus

Les porteurs de projet peuvent contacter la Direction Aménagement Numérique à chaque étape de leur réponse pour un accompagnement dans leur démarche.

**Région Normandie**

**Direction Aménagement Numérique**

Claudine DESCHREVEL (02 31 06 98 99 – [claudine.deschrevel@normandie.fr](mailto:claudine.deschrevel@normandie.fr))

Isabelle YOUF (02 31 06 97 26) – [isabelle.youf@normandie.fr](mailto:isabelle.youf@normandie.fr)

-----